

Priorité Juncker 7/10 Justice et droits fondamentaux

Le marché commun impose, aujourd'hui plus que jamais, une **coopération** plus importante entre les Etats membres, notamment **au niveau juridique et judiciaire**.

Au niveau juridique :

- cette priorité concerne donc directement les **citoyens européens**
- objectif : **harmoniser les systèmes juridiques** de chaque Etat membre pour que tous les citoyens d'un Etat membre bénéficient des **mêmes avantages juridiques**

Au niveau judiciaire :

La **coopération judiciaire** est plus que nécessaire aujourd'hui.

- collaboration des **polices de chaque Etat membre** pour **travailler ensemble**
- combattre ensemble des fléaux tels que le terrorisme, la cybercriminalité ou encore la traite des êtres humains

Enfin, une telle priorité se veut être juste dans la mesure où les **droits fondamentaux** doivent être **respectés** « d'un bout à l'autre du continent ».

Concrètement, quelles mesures ont été mises en place ?

Quelques exemples:

- Un règlement européen sur la protection des données
- Une directive sur la protection des données dans le secteur de la police et de la justice pénale
- Un nouveau code de conduite pour lutter contre les discours haineux illégaux en ligne (2016) dévoilé par la Commission européenne, Facebook, Twitter, YouTube et Microsoft
- Adoption de nouvelles règles visant à réduire radicalement les formalités administratives relatives aux documents publics des citoyens
- Colloque annuel sur les droits fondamentaux de l'Union depuis 2015
- Et bien d'autres à retrouver sur

<https://ec.europa.eu/commission/priorities>



